



RÈGLEMENT SPORTIF

DOSSIER D'INSCRIPTION

REVE DE CHAMPION 2013 – REGLEMENT SPORTIF -

ARTICLE 1 – GENERALITES

ARTICLE 2 – QUALIFICATION

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EQUIPES

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

ARTICLE 5 – DATES ET LIEUX

ARTICLE 6 – DIRECTION DE LA COMPETITION

ARTICLE 7 – ENREGISTREMENT DES EQUIPES

ARTICLE 8 – PUBLICATION DES RESULTATS

ARTICLE 9 – LES LITIGES ET RECLAMATIONS

ARTICLE 10 – CONDITIONS METEOROLOGIQUES

ARTICLE 11 – HEBERGEMENT- RESTAURATION-TRANSPORT

ARTICLE 12 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE

ARTICLE 13 – ORGANISATION SPORTIVE

ARTICLE 14 – BALLONS

ARTICLE 15 – COACHING DES EQUIPES

ARTICLE 16 – ARBITRAGE

ARTICLE 17 – STAGE DE DETECTION

ARTICLE 1 – GENERALITES

Afin de déterminer les équipes qui représenteront la France aux prochains championnats d'Europe CEV U18 et U20, la FFVB organise des stages de détection pilotés par la Direction Technique Nationale.

L'opération « Rêve de Champion » est une compétition qui ouvre la participation à ces stages de détection pour les joueurs des 2 équipes finalistes des finales de chaque catégorie.

Le principe de compétition repose sur l'organisation de tournois par zone géographique, qualificatifs à un tournoi final à 12 équipes maximum par catégories.

En complément de la participation aux stages de détection, les équipes victorieuses de chaque tournoi final bénéficieront d'une wild card à un tournoi de série 1 du France Beach Volley Séries de l'année en cours.

L'entraîneur référent de l'équipe sera convié à un clinic de cadre organisé par la Direction Technique Nationale

ARTICLE 2 – QUALIFICATION

Sont qualifiées au tournoi final les équipes ayant remporté un tournoi de qualification ou ayant reçu une invitation de la DTN.

2.1 Tournois de qualification :

Tournois organisés sur une ou plusieurs journées, regroupés géographiquement, prioritairement situés sur des structures de type « Académie ». Leur localisation et leur nombre dépend des candidatures reçues et validées par la FFVB.

Répartition géographique sous réserve de confirmation :

T1- Zone Nord : Le TOUQUET (62), le 18/05/2013
Ligues concernées: Flandres, Picardie, Haute Normandie,

T2- Zone Ouest : Etables sur Mer (22), les 25-26/05/2013
Ligues concernées: Bretagne, Basse Normandie

T3- Zone Est 1 : Dijon (21), les 25-26/05/2013
Ligues concernées: Bourgogne, Franche Comté

T4- Zone Est 2 : Dijon (21), les 25-26/05/2013
Ligues : Alsace, Lorraine, Champagne Ardennes

T5- Zone Centre :Ile de Rê (17), les 25-26/05/2013
Ligues : Poitou Charente, , Pays de Loire, Centre

T6- Zone Rhône Alpes :Valence (26) , le 26/05/2013
Ligues : Rhône Alpes, Auvergne,

T7- Zone sud 1 :Montpellier (34), les 25-26/05/2013
Ligues : Languedoc Roussillon

T8- Zone sud 2 : Bouc Bel Air (13), les 25-26/05/2013
Ligues : Cotes d'Azur, Provence, Corse

T9- Zone sud ouest :Toulouse (31)
Ligues : Midi-Pyrénées, Limousin, Aquitaine

T10- Zone IDF : Valenton (94), les 25-26/05/2013

2.2 En cas de nombre de tournoi inférieur à 11, toute place vacante, pour non organisation de tournoi de zone, sera considérée comme WC pour la DTN, et pourra être redistribuée à des finalistes de tournois de zone.

2.3 Des équipes, localisées dans une zone qui ne peut organiser de tournois de qualification, ont la possibilité de s'inscrire au tournoi de la zone limitrophe la plus proche.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EQUIPES

3.1 Catégories d'âges

- Pour les moins de 18 ans : joueurs né(e)s en 1996 et après
- Pour les moins de 20 ans : joueurs né(e)s en 1994 et après

3.2.1 Les paires doivent être composées de 2 joueurs licenciés BEACH VOLLEY.

3.2.2 les paires composées des joueurs licenciés BEACH VOLLEY dans deux zones différentes ont la possibilité de s'engager librement sur un des tournois de zone dont dépend un des deux licenciés.

3.3 Les deux membres de l'équipe devront jouer dans une tenue identique (shorts et maillots aux normes FIVB), sous peine de se voir exclure de la compétition.

3.4 Les changements de partenaires

En cas d'impossibilité pour une équipe qualifiée de se présenter complète au tournoi final, l'équipe finaliste du tournoi de qualification sera conviée à sa place.

Ce principe sera respecté pour la participation au stage.

3.5 Surclassement

Le principe de surclassement respecte la définition apportée dans l'article 17 de la Réglementation générale des Epreuves de Beach Volley.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

4.1 Tournois de qualification

Les dossiers d'inscriptions sont à télécharger sur le site Internet de la FFVB (<http://www.ffvb.org>), à la page « Rêve de Champion », pour chaque tournoi de qualification et doivent être retournés dans la limite des places disponibles, dans une limite de 14 jours avant le début du tournoi de qualification concerné, au : Secteur Beach Volley de la FFVB, par mail, beachffvb@volley.asso.fr, avec comme objet, à compléter :

« Inscription Rêve de Champion, tournoi de : (.....), catégorie : (.....).

Si le nombre d'inscriptions à un tournoi de qualification dépasse les possibilités d'accueil du site de compétition, la Commission Centrale de Beach Volley effectuera un tirage au sort parmi les dossiers déposés au-delà de la douzième place afin de retenir 4 équipes.

Frais d'inscription de 30 € par équipe à régler à l'organisation du tournoi de qualification.

Les joueurs mineurs devront être en possession d'une autorisation parentale de participation.

4.2.1 Tournoi final

Les 12 équipes qualifiées pour le tournoi final doivent confirmer leur intention de participation dès le lendemain du tournoi de qualification à la Direction Technique Nationale.

De plus, chaque équipe doit confirmer son arrivée 48h avant le début de la compétition auprès de l'organisateur sous peine d'être remplacée dans le tableau.

4.2.2 Tableau Final incomplet

En cas de tableau incomplet à la clôture des inscriptions, la direction du tournoi, en accord avec la DTN, pourra compléter le tableau en contactant, prioritairement, une équipe finaliste d'un tournoi de qualification. A défaut, la DTN pourra attribuer la place à une équipe composée de son choix.

4.3 Toute place vacante, par défaut d'organisation de tournoi de zone, sera considérée comme WC pour la DTN.

4.4 Une place par tableau est réservée pour une équipe des DOM-TOM. Les demandes sont à retourner à la DTN.

ARTICLE 5 – DATES ET LIEUX

5.1 Tournoi de Qualification :

Moins de 18 ans : 25/05/2013. Voir la fiche tournoi sur le site Internet fédéral.

Moins de 20 ans : 26/05/12. Voir la fiche tournoi sur le site Internet fédéral.

5.2 Tournoi Final :

Moins de 18 ans : 01 et 02 juin 2013. Voir la fiche tournoi sur le site Internet fédéral.

Moins de 20 ans : 01 et 02 juin 2013. Voir la fiche tournoi sur le site Internet fédéral.

ARTICLE 6 – DIRECTION DE LA COMPETITION

Chaque tournoi est géré conjointement par la FFVB et l'Association Affiliée organisatrice locale qui désignent un Directeur de la Compétition, en charge de la gestion sportive du tournoi et de l'animation de la commission « Direction » (voir paragraphe « litiges et réclamations ») et de la rédaction et transmission à la FFVB des résultats sur le Relevé Règlementaire.

ARTICLE 7 – ENREGISTREMENT DES EQUIPES

Les équipes inscrites doivent se présenter complètes, au Directeur de Tournoi et signer la feuille de participation selon les conditions prévues par l'organisateur (sur le site de compétition ou le lieu d'hébergement) :

- Le matin de la compétition, réunion technique 9h.
- La présentation des licences FFVB Beach est obligatoire à la réunion d'accueil : à défaut, une pièce d'identité et un certificat médical valides seront exigés.

Toute équipe inscrite qui ne se présente pas à l'heure ou qui ne signale pas son absence est déclarée forfait.

Le Directeur de compétition devra mettre en œuvre, en relation avec la DTN, les dispositions adaptées afin de compléter au mieux le tableau.

ARTICLE 8 – PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats sont publiés sur Internet (Site web FFVB : www.volley.asso.fr) le lundi suivant le week-end de la compétition.

ARTICLE 9 – LES LITIGES ET RECLAMATIONS

Les litiges sont étudiés sur place par la commission « Direction » du tournoi composée du délégué fédéral ou régional, du juge arbitre, du directeur du tournoi, de l'organisateur local, et du représentant des joueurs (un par catégorie) désigné par ses pairs au moment de la réunion technique.

Tout joueur ou équipe qui ne respecte pas l'ensemble des points dudit règlement encourt la disqualification générale.

En aucun cas un match ne sera rejoué.

ARTICLE 10 – CONDITIONS METEOROLOGIQUES

La commission « Direction » du tournoi peut décider d'annuler ou de reporter des matches en fonction des conditions météorologiques gênant le bon déroulement de la compétition.

En cas d'annulation de la compétition la commission proposera à la DTN une date de replie avant le tournoi final.

ARTICLE 11 – HEBERGEMENT – RESTAURATION -TRANSPORT

Les conditions d'hébergement, de restauration et de transport sont à la charge des équipes.

ARTICLE 12 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE

12.1 Les équipes organisent et financent leurs déplacements aller-retour tant pour les tournois de qualifications que pour le tournoi final.

12.2 La participation en tant que wild card sur un tournoi de séries 1 pour les équipes (joueurs + entraîneur) victorieuses du Tournoi final est prise en charge par la FFVB sur la déplacement dans les règlementations FFVB.

ARTICLE 13 – ORGANISATION SPORTIVE

13.1 Tournoi de qualification

Nombre d'équipes :

Le tournoi se déroule sur 1 jour, avec un tournoi principal à 16 équipes par catégorie d'âges et de sexe.

- Un nombre supérieur est possible si les conditions d'accueil du tournoi permettent une formule sportive adaptée, soit dans la limite de 24 équipes sur une journée, soit sur deux jours selon les possibilités de l'organisation locale.

Tableaux et formules sportives :

Le principe des tableaux par poule de 4 équipes est privilégié.

2 terrains, 4 poules de 4 paires débouchant sur un tableau principal avec 8 équipes à simple élimination et respectant dans la mesure du possible le planning suivant :

Jour J : 9H00 : début des matchs de poules à 16 équipes sur 2 terrains par tableau.
15H00 : ¼ de finales, ½ finales, finales.

13.2 Tournoi Final

Tableaux

Le format de compétition est un tableau à 4 poules de 3 équipes.

2 terrains sur 2 jours, 4 poules de 3 paires débouchant sur un tableau final avec 8 ou 12 (selon les possibilités définies par la Direction du tournoi à la réunion technique) équipes à simple élimination et respectant dans la mesure du possible le planning suivant :

Jour 1 : 9H00 : début des matchs de poules à 8 équipes sur 2 terrains par tableau.
16H00 : ¼ de finales.
Jour 2 : ½ finales, places de 3èmes et 4èmes, finales sur 2 terrains par tableau.

Dans la mesure du possible, les finales féminines et masculines seront jouées sur le terrain central.
19h fin du tournoi.

13.3 Têtes de série

Tirage au sort pour la répartition des équipes dans les poules.

Dans le cas où les délais d'organisation permettent de faire un brassage par poule puis d'enchaîner sur un tableau à double élimination à 12 équipes, le classement des têtes de séries pour la phase du tableau à 12 se fera selon les résultats de la phase de poule (premier de chaque poule, TS 1 à 4, deuxième de chaque poule, TS de 5 à 8, troisième de chaque poule TS de 9 à 12).

13.4 Formats des matchs

Matchs de poules :

Possibilité de matchs en 2 sets de 15 points et 1 set décisif de 11 points avec 2 points d'écart, avec des changements de camps tous les 5 points ou un set minimum de 21 points avec 2 points d'écart.

Matchs élimination directe :

2 sets de 21 points et 1 set décisif de 15 points avec 2 points d'écart.

13.5 Conditions particulières

En cas de retard dans l'organisation des qualifications, l'organisateur a la possibilité de modifier la formule sportive.

ARTICLE 14 – BALLONS

Les matches se joueront avec des ballons fournis par les organisations locales, selon les modèles homologués par la Fédération sauf recommandations contraires éditées par la FFVB avant la finale.

Modèles recommandés :

MIKASA VLS 300

ARTICLE 15 – COACHING DES EQUIPES

15.1 Chaque équipe a la possibilité d'être accompagnée d'un entraîneur. Il peut être différent entre le tournoi de qualification et le Tournoi Final.

15.2 Le coaching pendant les matchs est interdit.

ARTICLE 16 – ARBITRAGE

16.1 Tournoi de qualification

Chaque tournoi de qualification est sous la responsabilité d'un juge arbitre désigné par la CCA en relation avec la CRA du site d'accueil.

Si le nombre d'arbitres n'est pas suffisant pour assurer équitablement l'arbitrage du tournoi, le recours à l'arbitrage par les joueurs sera appliqué, selon le principe des équipes qui ne jouent pas dans une poule arbitrent les équipes d'une autre poule.

Pour les matchs à élimination directe, le juge arbitre procédera à une désignation parmi les équipes éliminées.

16.2 Tournoi Final

Désignation

Les arbitres sont désignés par la CCA.

16.3 Feuilles de matches

Les feuilles de matchs sont sous la responsabilité des organisations locales.

ARTICLE 17 – STAGE DE DETECTION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE

17.1 Obligation

Les joueurs des équipes finalistes de « Rêve de Champion » dans leur catégorie d'âge se doivent d'être présents au stage de détection organisé par la Direction Technique Nationale aux dates et conditions définies par ses services. Voir la fiche tournoi sur le site Internet fédéral.

17.2 Composition de l'équipe fédérale retenue pour le Championnat d'Europe

Le stage de détection a pour objet de déterminer les joueurs qui composeront les équipes fédérales engagées aux différents championnats d'Europe.

Les joueurs victorieux de l'opération « Rêve de Champion » peuvent être amenés à jouer avec des partenaires différents.

17.3 Forfait

La présence des joueurs qualifiés au stage de détection est obligatoire afin de pouvoir prétendre à une sélection.

REVE DE CHAMPION 2013

DOSSIER D'INSCRIPTION

1- Fiche d'inscription

2 - Convention FFVB-JOUEUR pour tournois internationaux

Le dossier d'inscription complété, fiche d'inscription ET convention FFVB-Joueur, doit être retourné, scanné par mail, au secteur Beach Volley de la FFVB, beachffvb@volley.asso.fr au plus tard 5 jours avant le début du tournoi qualificatif concerné.

L'autorisation parentale est obligatoire pour les joueurs mineurs.

1- FICHE D' INSCRIPTION - **RÊVE DE CHAMPION** – Tournoi de Qualification 2013

TOURNOI* :

- T1 - Zone Nord <input type="checkbox"/>	- T2 - Zone Ouest <input type="checkbox"/>	- T3 - Zone Est 1 <input type="checkbox"/>
- T4 - Zone Est 2 <input type="checkbox"/>	- T5 - Zone Centre <input type="checkbox"/>	- T6 - Zone Rhône-Alpes <input type="checkbox"/>
- T7 - Zone Sud 1 <input type="checkbox"/>	- T8 - Zone Sud 2 <input type="checkbox"/>	- T9 - Zone Sud ouest <input type="checkbox"/>
- T10 - Zone IDF <input type="checkbox"/>		

Catégorie* :

18 ans et moins Féminin Masculin
 20 ans et moins Féminin Masculin

***COCHER LE CHOIX CORRESPONDANT, ATTENTION un seul choix possible**

JOUEUR(SE) 1		JOUEUR(SE) 2	
NOM		NOM	
PRENOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		DATE DE NAISSANCE	
N° DE LICENCE BV		N° DE LICENCE BV	
CLUB BV		CLUB BV	
E-MAIL		E-MAIL	
TEL PORTABLE		TEL PORTABLE	
ACCOMPAGNATEUR ADULTE			
NOM		PRENOM	
N° LICENCE BV		TEL PORTABLE	
CLUB BV		E-MAIL	
QUALIFICATIONS ET DIPLOMES :			

Autorisation parentale joueur 1*	Autorisation parentale joueur 2*
<p>Je soussigné, M. , Mme. :.....,</p> <p>en qualité de :..... (Mère, père, tuteur)</p> <p>après avoir pris connaissance des conditions de participation,</p> <p>autorise l'enfant :</p> <p>.....</p> <p>à s'inscrire à la compétition « Rêve de Champion ».</p> <p>Mention « lu et approuvé », date :.....</p> <p>SIGNATURE :.....</p>	<p>Je soussigné, M. , Mme. :.....,</p> <p>en qualité de :..... (Mère, père, tuteur)</p> <p>après avoir pris connaissance des conditions de participation,</p> <p>autorise l'enfant :</p> <p>.....</p> <p>à s'inscrire à la compétition « Rêve de Champion ».</p> <p>Mention « lu et approuvé », date :.....</p> <p>SIGNATURE :.....</p>

* L'autorisation parentale est obligatoire pour les joueurs mineurs.